

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA DU MARDI 16 MARS 2010
PROCES-VERBAL

Présents : B. Theny, E. Chardon, P. De Groote, S. Emmanuelidis, L-M Haulet, F. Henrotte, F. Hubert, A. Jordens, F. Lorenzonetto, J-P Masse, Y. Michel, L. Nagant, G Niset, J-M Noël, B Piret et B Van Sandwyk,

Excusés : W. Afano, M. Carpene, D. Drion, J-P Gribomont, P. Manset, M. Mercken, L. Portion, H. Procureur, M. Steffen, L. Trepagne

Secrétariat : Elisabeth Habimana, Linda Benet

Approbation du [PV du CA du 19 janvier 2010](#)

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Bilan EWETA 2009 et Budgets comparatifs EWETA-ODETA

A la demande du bureau, les budgets de l'EWETA et de l'ODETA sont présentés conjointement.

Toutefois, la situation financière des 2 ASBL ne sera pas examinée ce jour dans la mesure où celle-ci doit encore être adaptée suite à plusieurs confirmations récentes relatives à des subsides encore à recevoir dont notamment le solde de subsides du Cabinet Marcourt, des subsides FSE des projets Convergence et Compétitivité qui seront à rembourser et la régularisation de subsides APE sur la période 2008 jusqu'à février 2010.

En attendant ces adaptations, les tableaux d'estimations budgétaires donneraient à ce jour, un résultat 2009 pour l'EWETA et ODETA de plus de -10.000 € contre -60.000 € qui était le montant estimé au départ.

Le point est donc reporté au prochain C.A.

Pistes de fonctionnement de l'EWETA

Faisant suite à certains constats de « fonctionnement lourds » des organes de l'EWETA, un groupe de travail mené par Francis Lorenzonetto s'est penché sur des pistes d'amélioration possible.

Ce groupe de travail « Restructuration des organes de gestion de l'EWETA » réuni le 8 mars dernier présente en séance, en la personne de Monsieur Francis Lorenzonetto, une proposition de nouvelle structure (le compte rendu de cette réunion contenant la proposition était joint à la convocation de ce CA).

Motivations ayant engendré le souhait d'une restructuration par les membres du Bureau :

Les discussions et décisions de points importants passent actuellement par 3 organes :

1. le Bureau
2. le conseil d'administration
3. l'assemblée générale

Le Bureau est composé de 12 membres qui sont également membres du CA - composé de 31 membres - qui sont eux-mêmes membres de l'assemblée générale - composée de 56 membres.

Les positions que doit prendre la fédération sont d'abord discutées en Bureau, revues en CA et à nouveau discutées en Assemblée générale extraordinaire. Le débat a lieu 3 fois.

Le nombre important d'administrateurs que compose le CA est pointé également comme une lourdeur.

Accueil de la proposition par les Administrateurs présents :

Le fait de supprimer le Bureau pour un CA n'a pas rencontré d'opposition si ce n'est qu'il a été proposé de garder un espace restreint pour la gestion de la politique salariale du personnel du secrétariat entre autres dossiers plus techniques.

Par contre, la limitation du nombre d'Administrateurs à 16, telle que présentée dans la proposition, n'a pas été acceptée par la majorité des participants, en cause :

- la répartition de représentants par région jugée inéquitable
- le nombre restreint de membres : 16 jugé insuffisant en terme de représentativité

Les participants proposent de maintenir le CA ouvert à tous les membres qui souhaiteraient devenir Administrateur à condition de participer activement aux réunions (voir clause relative au taux de participation aux réunions de CA requis pour ne pas être considéré comme Administrateur démissionnaire contenue dans les [statuts de l'EWETA](#) mais pas appliquée actuellement).

Il est fait mention du faible taux de participation d'Administrateurs de certaines régions et proposé de délocaliser les réunions du CA si cela s'avère plus efficace.

Autre proposition : une limitation du nombre d'Administrateurs pourrait être envisagée dans la mesure où le CA serait organisé en plusieurs comités : exemple : comité social, comité financier, etc. avec invitation des membres selon le thème abordé.

La proposition de diffuser les comptes rendu des réunions de Bureau et de CA aux membres n'a pas été retenue au motif qu'une information écrite sous forme de compte rendu ne peut être que sommaire par rapport à l'ampleur des discussions en réunion et que l'information ainsi diffusée risque d'être faussée.

L'accès du site de l'EWETA réservée aux Administrateurs ne doit, par conséquent, pas être ouvert aux Membres.

En conclusion, de l'avis général le CA doit avoir un réel pouvoir de décision.

Les dossiers doivent être discutés en CA et ne plus faire l'objet de nouveaux débats lors de leur présentation en AG. L'AG doit se réunir uniquement pour émettre un vote parmi les options préparées par le CA.

Il faut impérativement redéfinir les missions du Bureau (si cet espace de discussion est gardé pour certains sujets plus techniques), du CA et de l'AG.

Le groupe de travail « Restructuration des organes de décisions de l'EWETA » a toute raison d'être mais doit être élargi à des représentants de chaque province.

Le secrétariat sollicitera les Administrateurs à cet effet et organisera une nouvelle réunion de travail pour élaborer une nouvelle proposition à la lumière des orientations débattues en séance.

Monsieur Lorenzonetto est remercié pour son investissement et pour le travail accompli et est sollicité dans son rôle de responsable du GT pour la poursuite de la réflexion.

Dossiers Commission Paritaire

- Un accord a été trouvé sur les minima des 7 catégories de fonctions du personnel de production. Les organisations syndicales ont accepté de renoncer à la rétroactivité sur 2009, les minima proposés par le président de la CP seront atteints en 3 étapes, la première au 1er janvier 2010 (minima proposés par l'EWETA), la deuxième au 1er janvier 2011 (Minima intermédiaires) et la troisième au 1er juillet 2011 (Minima proposées par le président).

L'AWIPH modifiera les ETA 8 en fonction de la nouvelle classification

- En matière de frais de déplacements en contrats d'entreprise, les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour garder les frais de remboursement selon la carte-train acquis pour les distances équivalentes ou inférieures à la distance domicile-lieu de travail. Pour les seuls kilomètres supplémentaires, les remboursements se feront au tarif de la fonction publique, c'est-à-dire : 0,3026 € /

km pour les déplacements en voiture et 0,20 €/ km pour les déplacements à vélo. Les organisations syndicales demandent qu'une recommandation soit inscrite dans la CCT invitant les employeurs à discuter au sein de leurs conseils d'entreprises d'une possibilité d'omnium mission pour ces travailleurs.

L'assemblée félicite les porte-paroles pour ces accords.

Divers

- Le Gouvernement Wallon a approuvé le 11 mars dernier, à l'initiative de Madame la Ministre Tillieux, une note d'orientation relative à la mise en œuvre d'un plan de relance en faveur des ETA. Le Gouvernement Wallon va dégager à cet effet un budget d'un million pour un Plan de relance s'articulant autour de 5 axes :
 1. Dynamiser la politique commerciale des ETA pour leur permettre de bénéficier de toutes les opportunités offertes par le marché et recherche de nouveaux marchés ;
 2. Professionnaliser encore plus le management grâce à des formations ;
 3. Activer la formation au Management des buts sociaux ;
 4. Mise en place d'un plan d'accompagnement global pour les entreprises en difficulté ;
 5. Octroyer une aide exceptionnelle aux ETA pour compenser les baisses d'activités conjoncturelles.

Au sujet du management des buts sociaux, il est rappelé qu'il est toujours bien d'actualité d'organiser une séance d'information qui sera présentée aux membres de l'EWETA par les représentants de la FETAH.

Un groupe de travail paritaire sera convoqué au Cabinet de la Ministre afin de décider des actions pouvant être mises en place autour de ces 5 axes.

Le secrétariat informera ses membres de l'évolution de ces négociations.

Fait à Couillet, le 13 avril 2010,
S. Emmanuelidis, Président
S. Angelozzi, Directrice

[retour au sommaire des PV](#)